

Communiqué de presse

Chéquier « Pass'culture 41 » du conseil général : lancement de l'édition 2010

André Boissonnet, vice-président du conseil général en charge de l'éducation, des transports et de l'enseignement supérieur se rend jeudi 1^{er} avril au collège de Blois-Vienne pour remettre les nouveaux chèquiers « Pass'Culture 41 » à une classe de 5^e de l'établissement, dans le cadre du lancement de l'édition 2010.

Pour la deuxième année consécutive, le conseil général a mis en place un chéquier intitulé « Pass'Culture 41 » distribué aux collégiens de 6^e et de 5^e du département, concrétisation du projet porté par une classe du collège Maurice Genevoix de Romorantin-Lanthenay et adopté en 2008 par le Conseil général junior. Il leur permet gratuitement ou à tarif réduit de visiter un site culturel, d'assister à un spectacle, à un concert, à une séance de cinéma ou à une rencontre sportive...

De nombreux partenaires s'engagent pour *Pass' Culture 41*

Cette nouvelle édition a pu être réalisée grâce à la collaboration de 33 partenaires engagés pour faciliter l'accès à la culture et aux sports des collégiens et qui proposent au total 38 activités réparties sur l'ensemble du territoire départemental (28 partenaires l'an dernier et 33 activités).

Le conseil général finance la conception et la production des chèquiers, valables jusqu'au 31 décembre 2010, ainsi que la communication connexe, pour un montant global de 13 000 €.

Au total, ce sont **8 013 enfants** qui pourront ainsi découvrir de nombreuses activités proposées dans le département.

Contact presse :

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 pascal.brindeau@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 florence.ducasse@cg41.fr

Le conseil général Junior en Loir-et-Cher

Initié par Maurice Leroy en 2005, le conseil général Junior a vocation à éveiller les collégiens de 6^e à la citoyenneté. Le conseil général entend jouer pleinement son rôle en sensibilisant les collégiens, dès leur changement d'établissement, au fonctionnement et aux problématiques de la vie citoyenne. Le projet adopté par le CGJ est présenté au cours de la session du conseil général suivante par le conseiller général du canton dans lequel est implanté le collège dont est issu le projet. Le texte fait alors l'objet d'une procédure d'examen classique aboutissant à une délibération prise par le conseil général, avant d'être définitivement mis en oeuvre.

Cette année, les classes inscrites au conseil général Junior font partie d'une véritable équipe rédactionnelle car elles participent à la conception, la rédaction et l'illustration du premier numéro de la gazette des collégiens de Loir-et-Cher.

Contact presse :

Pascal Brindeau : 02 54 58 43 44 – 06 82 48 50 09 pascal.brindeau@cg41.fr

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – 06 15 96 60 26 florence.ducasse@cg41.fr